L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 10 FEVRIER 1893.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

AVIS.—Chambres et pension dans une famille française privée. Mme Vve H. O'Donnell. 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine.
7 fév—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Pat Cullen vs Mme Mary Reiter.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 23,054.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et avantages qui y appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Howard, Freret et Poydras, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par L. Reizenstein, le 16 octobre 1869, dont une copie est annexée à un acte de vente de Edward Burke à Joseph Marcelin, pardevant W. J. Castell, le 17 novembre 1869, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 107 pieds 1 ligne, plus ou moins, sur la ligne le séparant du lot No 1, et 106 pieds 10 pouces 7 lignes, plus ou moins, sur l'autre ligne, le séparant du lot No 3, lequel terrain ou portion de terre ci-dessus décrit est composé de tout le lot No 2 et d'une partie du lot No 3, désigné comme tel sur un certain plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, à la date du 8 décembre 1858 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

10 fév—10 14 18 23—mars 7 11

Joseph J. Husseil vs Mathew Tamor.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No 17,066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 18me jour de février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval noir.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 fév—7 11 18

Eugène Ravain vs. Aug. Bernau.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans.—No 17,204—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux Crescent Boarding Stables, coin des rues Nord Remparts et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI, 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval brun.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

2 fév—2 9 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gustavus A. Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,080—Division E—Attendu que Oscar L. Putnam, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gustave A. Baldwin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10 fév—10 14 19

Succession de F. R. Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,073—Division B—Attendu que Mme Susan Wright, veuve de feu Frederick R. Wright a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu F. R. Wright, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

8 fév—8 11 17

Succession de James Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,033—Division A—Attendu que Mme Susan Cole a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Cole, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

A. V. FLOTTE, Greffier.

8 fév—8 11 17

Succession de Paul Fourtic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,013—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas Fréchon, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 fév—8 11 17

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,035—Division C—Attendu que Jeremiah Leary a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Ellen Leary, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 fév—7 11 16

Succession de Louis Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 37,662—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

3 fév—3 7 12

Succession de Mary Stroesenberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,958—Division D—Attendu que John B Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Stroesenberg, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

1er fév—1 5 10

Succession de Thomas Gernon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,034—Division A—Attendu que George T. Gernon a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Gernon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

5 fév—5 9 14

Succession de Chistoph Ehlers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,661—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE,
Greffier.

1er fév—1 5 10

Succession de Letitia McMahon, née Byrnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,903—Division A—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur datif dans la succession de feue Letitia McMahon, née Byrnes, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

1er fév—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MEASONNIER, Député-Greffier.

29 nov—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 FEVRIER—CLASSE No 134
Tirage de 4 heures P. M.

1er...	2me...	3me...	4me...	5me...	6me...	7me...	8me...	9me...	10me...	11me...	12me...	13me...	14me...
1	44	5	52	78	24	65	67	60	72	2	6	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour nellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 9 février 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 14 MARS 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de..	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de..	20,000,	....	20,000
1 Lot de..	10,000,	....	10,000
1 Lot de..	5,000,	....	5,000
2 Lots de..	2,500,	....	5,000
5 Lots de..	1,000,	....	5,000
25 Lots de..	300,	....	7,500
100 Lots de..	200,	....	20,000
200 Lots de..	100	....	20,000
300 Lots de..	60,	....	18,000
500 Lots de..	40,	....	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, soit......	$10,000
100 Lots de	$60, ...	6,000
100 Lots de	$40, ...	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit......	$19,980
999 Lots de	$20, ...	19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS** envoyés à nos correspondants.

Adressez à **PAUL CONRAD,**
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance d'un lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une propriété améliorée de valeur rue Camp, entre Race et Robin, (la rue à l'arrière étant Magasins.)

Connu comme le No 450 rue Camp.

Léon Joubert vs Veuve T. McConnell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins Race et Robin, désigné par le No 2, sur un plan fait par Hedin, le 25 janvier 1853, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, comme plan No 124, lequel lot mesure vingt-huit pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Camp, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et est à une distance de trente cinq pieds de la rue Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

10 fév—10 17 24—mars 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. J. Trenchard vs. Paul Montelsone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 37,170.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir;

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré d'îlet borné par les rues Cadix, Chestnut, Plaquemines et Valence; terrain No 18 sur un plan annexé à l'acte dressé pardevant feu C. Pollock, ancien notaire, le 28 juin 1836, et mesurant trente pieds de façade rue Chestnut, sur une profondeur de cent pieds, et contigu au terrain No 19.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 fév—10 17 24 mars 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif aux risques et frais de Nicholas G. Carbajal acquéreur précédent de la propriété ci-après décrite.

Mutual Loan & Building Co.
—VS.—
Mlle Rosa Catherine Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,216—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté, et ayant, en mesure américaine, cinquante-trois pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre vingt-dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

27 janv—27—fév 3 10 17 24—1er mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano Droit "Pease" A No 1.

Louis Grunewald Co., L't'd vs Mme Margaret Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 37,267.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 15 février 1893, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Un piano droit "Pease."
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4 9 15

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme M. A. Field vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,886—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Gauche, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

10 fév—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,092—Division A—R. P. Batson vs ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire R. P. Batson soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas B. Upton, notaire public, à son Bureau No 87, rue St-Charles, en cette ville, le MARDI 14me jour de mars 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député Greffier.

10 fév—3f au 14mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,777, Division A.—Theresa Hoffman vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Theresa Hoffman, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier Esq., notaire, en son bureau, No 3 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le 16me jour de février 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Thos S. Ellis, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier

14 jan—5f au 16 fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,846—Division E—Henry E. Grice vs. ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus prise en considération. Il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Henry E. Grice, après avis légal et délai, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire public, en son bureau, dans le Morris Building, coin des rues Camp et Canal, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de février 1893, à partir de 11 heures A. M., pour déterminer si le répit sollicité dans cette affaire de un, deux et trois ans de la date de la dite réunion, lui sera ou non accordé, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Bernard McCloskey soit nommé comme l'avocat pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1893.
Signé GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

20 janv—20 27—fév—5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,434—Division D.—Ordre de Cour.—H. Kern & Sons vs leurs créanciers.—Aux créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son et tous autres intéressés dans cette affaire: Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion des créanciers de la raison commerciale de H. Kern & Son, composée de Henry Kern et Emile Kern et des dits membres sera convoquée et tenue pardevant Joseph N. Wolfson, Esq., notaire, en son bureau No 6 rue Carondelet, commençant LUNDI, 6ème jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur l'application des insolvables pour une décharge de leurs dettes, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées.

Nouvelle-Orléans, 3 février 1893.
Par ordre de N. H. RIGHTOR,
JAS. D. RANKIN, Juge.
Député-Greffier. 5 fév—

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,987—Division C.—D. M. Valeton vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire D. M. Valeton, soit convoquée et tenue pardevant E. Bouny, notaire public, en son étude, No 29 rue Royale, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour de février 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la dite application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes affaires qui pourront leur être soumises, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

31 janv—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 37,976—Division C—Rousseau, Latour & Co vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Rousseau, Latour & Cie, composée de Ferdinand Rousseau, Victor Latour et Armand M. Delavallade, soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet en cette ville, le LUNDI, 6me jour de mars 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Victor Leovy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1893.
Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.

31 janv—3f au 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES À DEUX ETAGES CONFORTABLE,

No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, entre les rues Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Hunter et de sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le magasin à deux étages solidement bâti en briques avec résidence. No 269 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant une véranda en fer sur le devant, et contenant quatre chambres dans la bâtisse principale et deux chambres dans la bâtisse de cuisine détachée, cour pavée, citerne etc. Le terrain est décrit comme suit: Un certain lot de terre, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme lot No 5, d'après un plan dressé par F. Gothiel, architecte, le 25 avril 1856, déposé en l'étude de Selim Magner, notaire, en cette ville comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond, et 76 pieds 10 pouces de profondeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui en quelque sorte y appartiennent, et l'usage d'une allée en commun avec d'autres lots, laquelle allée s'ouvre sur la rue Calliope et mesure 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 15, et de là 4 pieds 4 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 8, comme il appert par le dit plan, ainsi qu'il est plus amplement démontré par le même plan après référence à un inventaire y enregistré.

Conditions.—Comptant. 20 pour cent du montant devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 fév—8 15 22—mars 1 5 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans le Sixième District, coin Jennet et Octavie.

17 terrains vagues dans l'îlet borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée et Perrier.

2 terrains vagues coin des rues Chestnut et Valence.

L'îlet de terre borné par l'avenue Peters et les rues Octavie, Jennet et Boudousquié.

10 lots de terre formant les coins Camp et Léontine et Camp et Valmont.

Mary Louise Christian, épouse, et al. vs. Paul J. Christian, Jr., et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 35,993.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 155 rue Commune.—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 11 janvier 1893, et signé le 17 janvier 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en sont, situé, gisant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville (anciennement dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, dans le carré borné par les avenues Peters et St Charles (ci-devant Naiades) les rues Octavie et Jennet, désigné comme le carré No cinquante trois, sur le plan primitif de Rickerville, dressé par J. Buisson, et W. C. Thompson, voyer, en date du 23 mars 1849, et déposé comme qu'on s'y réfère au bureau de Jos. A. Beard, alors notaire, par la lettre D, sur un plan dudit carré fait par C. G. de Lisle, le 16 mars 1869 et annexé pour qu'on s'y réfère, à un acte pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 19 avril 1869 et la même mesure 120 pieds rue Jennet, sur 185 pieds de profondeur et de façade sur Octavie, entre lignes parallèles formant le coin des rues Jennet et Octavie, laquelle dite propriété fut acquise par acte de vente de Philip Brown, par acte pardevant E. Bouny, notaire public, le 28 décembre 1882.

2° **Dix-sept terrains** avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson en cet Etat), dans ce qui est communément appelé "Burtheville," dans le carré borné par les rues Arabella, Joseph, Colisée et Plaquemines et Perrier, lequel est désigné par le numéro quarante-deux sur un plan de F. W. Tourné sous la date du 15 février 1860 déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont désignés par les numéros de Un à Dix inclusivement, et les numéros de Quatorze à Vingt inclusivement; desquels terrains les numéros de un à dix inclusivement sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun, 30 pieds de façade sur Joseph sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le terrain Un formant le coin des rues Joseph et Colisée ou Plaquemines; et le terrain numéro dix le coin des rues Joseph et Perrier. Les terrains numérotés de Quatorze à Vingt inclusivement se touchent tous et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Arabella sur 120 pieds de profondeur, formant le coin des rues Arabella et Colisée ou Plaquemines, laquelle propriété fut acquise par Paul J. Christian de Jas. M. Cresson par acte pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 15me jour de 1863.

3° **Quatre terrains de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième district de cette ville, anciennement dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et désignés comme les Nos un et deux dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Cadix et Valence et désigné sous le No 133 sur un plan fait par C. A. Hedin, le 12 février 1853, déposé en l'étude de T. O. Starke no notaire, comme plan No 133, les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot numéro un formant le coin des dites rues Chestnut et Valence.

4° **Un certain îlet de terre,** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville (anciennement Rickerville paroisse de Jefferson, dans cet Etat) et désigné comme le No cinquante, sur un plan fait par Benjamin Buisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, déposé à l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville. Le dit îlet mesure cent six pieds deux pouces de face à l'Avenue Peters et la rue Octavie, et deux cent soixante dix pieds de face aux rues Jennet et Boudousquié.

La dite propriété fut acquise par achat de James B. Guthrie par un acte passé pardevant E. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 21 octobre 1870 et le dit Guthrie acquit la dite propriété par achat de Otto H. Karstendith, par un acte passé pardevant Selim Magner, ancien notaire en cette ville, le 17 juillet 1869.

5° **Dix certains lots de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie connue comme Rikerville (anciennement dans la paroisse de Jefferson dans cet Etat), dans l'îlet No 24, borné par les rues Camp, Valmont, Léontine et Chestnut, d'après un plan de Buisson et Thompson voyers, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, et désignés sur le dit plan comme lots Nos un à dix inclusivement. Le lot No un forme le coin des rues Camp et Léontine et mesure 30 pieds un pouce de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Léontine, et les lots Nos deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur, le dit lot No neuf formant le coin des rues Camp et Valmont, et le lot No 10 mesure 28 pieds de face à la rue Valmont, sur 139 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 jan—25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le spacieux cottage double en briques, avec deux étages dans le fond,

Nos 28 et 28 1/2 rue St-Ferdinand,

Entre les rues Decatur et Chartres.

Succession de Philip Paul Chabert.

No 36,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la BOURSE D'ENCAN DE L'HOTEL ST CHARLES, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 9 janvier 1893, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus intitulée—

Le cottage double en briques bien situé, avec bâtisse à deux étages détaché à l'arrière, Nos 28 et 28 1/2 rue St Ferdinand, contenant 6 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse à l'arrière, 2 citernes, double allée de côté et une arrière cour, bien carrelée. Le lot est désigné par le No — dans l'îlet No 2, faubourg Washington, d'après un plan particulier dressé par Vicloquin, le 11 février 1839, un extrait duquel est annexé à un acte pardevant T. Seghers, notaire public, le 26 février 1839, comme étant une vente par Francisia & Favre à Ph. Chabert; le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue St Ferdinand, entre les rues Moreau et Victoire, sur 88 pieds 4 lignes de profondeur, et étant partie des lots Nos 7, 8 et 9, de l'îlet No 2, d'après le plan primitif de cette partie du faubourg Washington, fait par Jos. Pilié, voyer de ville, le 18 mars 1836, et déposé en l'étude de Félix de Armas, Esq., anciennement notaire, dans un district très populeux, convenable aux lignes de chars et à la navigation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses ordinaires de garantie; dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. O. Charbonnet, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 janv—22 25—1 8 15 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, argenterie, etc.

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 11 février 1893, à 11 heures A. M., dans le lieu No 505 rue Magasins entre Richard et Orange, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 janvier 1893 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

31 janv—31—1 8 fév à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix dans le Second District,

No 34 rue de Chartres, entre Douane et Bienville,

Magasin élégant en briques à trois étages, occupé par Adam J. Zang, Esq., loué à bail jusqu'au 30 septembre 1893, à raison de $50 par mois.

No 312 rue de Chartres, entre Quartier et Hôpital, une élégante résidence en briques à deux étages.

Nos 14, 16, 18 rue Trémé, entre Canal et Douane, une bâtisse à un étage et mansarde, divisée en trois corps de logis.

Succession de Mme E. Brandner.

No 37,691—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI, 8 mars 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 31 janv er 1893, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chartres, Quartier, Vieille Levée et Hôpital, désigné par le No 3 sur un plan de J. N. de Pouilly, janvier 1846 et déposé en l'étude de F. Percy, ancien notaire, et mesure 23 pieds 10 pouces de façade rue de Chartres, sur 161 pieds 2 2/8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et étant le terrain le plus proche de la rue Barracks, aussi avec l'usage de deux allées, l'une 8 pieds de largeur ouvrant rue Hôpital, sur une profondeur de 159 pieds 8 3/8 pouces, en commun avec le terrain No 4 et autres; et l'autre allée 11 2/8 pieds de largeur ouvrant rue du Quartier sur une profondeur de 159 pieds 3/8 pouces en commun avec le dit terrain et autres, conformément au dit plan.

Les améliorations consistent d'une maison de résidence en briques à deux étages, à distance de la rue, portant le numéro municipal 312 de la rue de Chartres, ayant 4 chambres, gaz partout, cuisine ayant 3 chambres, grande cour, citerne, lieux d'aisances, hydrant, écurie à l'arrière, etc.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, désigné par le No 2 sur un plan de A. Castaing, architecte, le 20 janvier 1860, déposé en l'étude de F. C. Cavellier, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure 21 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade rue de Chartres, sur une profondeur de 55 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles avec le droit de passage dans une allée de 5 pieds de façade rue de la Douane et aussi une cour de douze pieds 4 pouces de largeur à l'arrière du terrain No 3, et 27 pieds 6 pouces 2 lignes de longueur à l'arrière du terrain No 4, et de l'allée susdite. Les améliorations consistent en un beau magasin en briques à 3 étages No 34 de la rue de Chartres, occupé par Adam J. Zang et vendu sujet à un bail expirant le 30 sept. 1893 à $50 par mois, payable mensuellement.

3° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Trémé, Canal, Franklin et Romme, et mesure 56 pieds 10 pouces de face à la rue Trémé, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé des terrains Nos 5 et 6 du carré 18.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, couverte en ardoises, avec mansarde, divisée en trois corps de logis chaque côté, ayant deux chambres et galerie dans le fond et deux dans les mansardes. Ensemble avec une cuisine en bois à un étage ayant deux chambres de chaque côté, lieux d'aisance, cave, etc., connus par les numéros municipaux 14, 16, et 18 rue Trémé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste à un an de crédit garanti par privilège de vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication, et toutes les autres clauses ordinaires. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1893 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er fév—1 8 15 22—mars 1 8

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Succession de John Lex et Cecelia Bimesmier, sa femme décédée.

No 37,399.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—JEUDI, 23 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 38, borné par les rues Magistrat, Warsaw, Havane et Vertu, désignés par les Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Magistrat sur 221 pieds de profondeur, le lot No 10 mesure 32 pieds de face à la rue Magistrat sur 221 pieds, le lot No 14 mesure 22 pieds de face à la rue Magistrat et 179 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur; les lots 14 et 15 mesurent 32 pieds de face à la rue Warsaw sur 110 pieds de profondeur. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Warsaw et Magistrat, et 30 pieds de face à la rue Warsaw sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Magistrat.

Conditions—Comptant.

Vingt pour cent du prix devra être déposé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages bien située, No 505 rue Magasins,

ENTRE LES RUES RICHARD ET ORANGE.

Interdiction de S. R. et R. S. D. Henderson.

No 33,694—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 11 janvier 1893, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée—

La désirable résidence en bois à deux étages, No 505 rue Magasins, entre Richard et Orange, dans l'îlet autrement borné par les rues Camp et Félicité, Premier District de cette ville, retirée du trottoir et ayant double galeries de façade, vestibules au dessus et au-dessous, salon, salle à manger, cabinet, dépense, etc., au dessous, et six chambres, dont chef confortables et chambres à galeries au-dessus, citerne, hangar, arrière cour, etc. Le lot est désigné comme cette demi ou moitié la plus rapprochée de la rue Richard d'un certain morceau ou portion de terre composé de la totalité du lot No 3 et d'une moitié du lot No 2, sur un plan dressé par W. T. Thompson, assistant voyer de la municipalité No 2 de cette ville, daté 23 avril 1846 et mesurant plus ou moins 20 pieds 6 pouces 4 1/2 lignes de face à la rue Magasins sur 120 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur s'étendant en arrière à une allée commune dans le fond 12 pieds de largeur, courant à travers de la rue Félicité à la rue Orange, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, etc., y appartenant. Près des marchés, écoles et églises, rue pavée en bloc carré, chars passant devant la porte.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un an de crédit pour billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat et la police d'assurance transférée au porteur du billet, et toutes autres clauses de garant es usuelles, dépôt de 10 pour cent comptant requis pour lier la vente. Actes de vente pardevant Fred. Zengle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Résidence centrale et commode en briques à deux étages, No 268 RUE CARONDELET,

Entre Calliope et l'avenue Howard.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour, la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée

La résidence en briques à deux étages centralement située, No 268 rue Carondelet contenant vestibules au premier et au rez de chaussée, salons doubles, salle à manger, cuisine, dépense, etc., au rez de chaussée, chambres à coucher confortables et gallerie, chambres au premier, citerne, dépendances, grande cour dans le fond et allée de côté, etc.

Le lot est décrit comme suit

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 215, borné par les rues Carondelet, Calliope, et les avenues St Charles et Howard, lequel lot commence à une distance de 42 pieds de l'encoignure Calliope et mesure 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Carondelet, 36 pieds 7 pouces 2 lignes de largeur à la ligne du fond sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et est composé de deux portions de terre, une, la plus rapprochée de la rue Calliope étant désignée par la lettre B, sur un croquis fait par D. M. Broman, voyer, daté le 9 juin 1888 et annexé à un acte pardevant M. C. Soniat, notaire public, daté le 24 juillet 1888; et l'autre est désignée par le No 1, sur un croquis par C. Schnander, voyer, daté le 20 avril 1886, annexé à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire public, le 10 juin 1886. Confortablement bâtie, convenable au centre des affaires et ayant de grands terrains, rendant la propriété extrêmement désirable et de valeur permanente.

Conditions.—La moitié ou plus comptant et la balance à 1 on 1 et 2 ans pour billets portant 7 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurance transférée aux porteurs des billets. L'acte devra contenir la clause de non-aliénation et vente sans estimation et toutes autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et aura droit de possession et de locations à partir du 1er mars 1893. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat Esq., N. P., aux frais de l'acquéreur.

29 jan—29—fév 1 8 15 22—mars 1

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 37,367.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

Henry Chrensing vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 février 1893, et à moi adressé, JEUDI, 21 février 1893, au magasin, No 103 rue Poydras, à midi—

1° Un billet hypothécaire et des comptes courants.

2° Le bail non expiré des lieux No 103 rue Poydras, et le droit de les occuper au cours du terme.

Conditions—Comptant.

10 fév—10 15 19 21

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nantissement de choix d'une Propriété Cottage dans le Troisième District, rapportant un bon loyer.

Succession de R. H. Tilford.

No 37,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 15 MARS

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 15 mars 1893, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1893, il sera vendu:

Le joli cottage double en bois avec une cuisine à deux étages Nos 764 et 764 1/2 rue Remparts, entre Clouet et Louisa (dans l'îlet borné par Bourgogne) ayant de chaque côté quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au dessus de la cuisine, gaz, corridor, et rapporte un loyer de $12 par mois de chaque côté. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Remparts sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en date du 7 janvier 1892.

Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans, 8 pour cent d'intérêt par an, assurance honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de garantie, toutes les taxes de 1893 devant être assumées par l'acquéreur, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. F. Choate, notaire.

10 fév—10 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE-COTTAGE
—ET—
Un terrain pour bâtir y attenant
Rue Enghien, entre Remparts et St Claude.

Succession de Mme James R. Carrigee

No 36,248. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

Mercredi, 1er mars.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD. W. C. H. Robinson, Encanteur Bureau No 3 1/2 rue Carondelet MERCREDI, 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 janvier 1893, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Enghien ou avenue Lafayette, Port, Remparts, anciennement Amour, et St-Claude, anciennement Bons Enfants, et mesurant 14 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Enghien ou avenue Lafayette sur une profondeur entre lignes parallèles de 130 pieds 3 pouces 6 lignes et étant la moitié la plus près de la rue Remparts, du lot de terre désigné par le No 29 de l'îlet No 12 sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville le 11 novembre 1844 et déposé pour référence en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois contenant 3 chambres et une cuisine, et désigné par le No 135 rue Enghien.

Un terrain de choix pour bâtir avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, Troisième District, dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 30 sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant au pied américain 28 pieds de face à la rue Enghien ou Avenue Lafayette sur 130 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Toutes les taxes dues et exigibles en 1893 devront être assumées par les acquéreurs.

L'acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Jean R. Légier, notaire.

28 janv—25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage de résidence et deux terrains rue Philippe entre Franklin et Liberté.

Succession de Anne Weinkommer.

No 36,148. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

MERCREDI, 1er MARS

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet MERCREDI, 1er mars 1893 à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 janvier 1893 à l'encan il sera vendu

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits privilèges et tout ce qui y appartient dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Philippe, Liberté (ci devant Ellen) Franklin (ci devant Religieuses) et Jackson, désignés comme les terrains Nos 5 et 6 sur un plan déposé, pour référence, en l'étude de T. O. Stark ancien notaire en cette ville comme plan No 152. Lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 30 pieds 10 pouces de façade rue Philippe, sur 118 pieds, 8 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois ayant 4 chambres et à l'arrière, une cuisine à deux étages ainsi qu'une grande cour sur le côté, convenable pour y avoir une écurie pour deux ou trois. La propriété est désignée par le No 482 rue Philippe. On peut inspecter les lieux en en demandant les clefs au bureau des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en paiements égaux portant 7 pour cent d'intérêt par an assurance, 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie. Taxes de 1893 assumées par l'acquéreur. 10 pour cent requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John J. Ward, notaire.

28 jan—28 fév 1 8 15 22 mars 1

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District,
UNE PROPRIÉTÉ COTTAGE DE VALEUR,
No 120 rue Champs-Elysées,
Entre Bourgogne et Remparts.

Six Lots de Terre de Valeur,
Rue Champs-Elysées,
Entre Joséphine et Solidelle,
—Dans l'Affaire de—
Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., vs W. M. M. Ermon et als.

VENTE POUR UN PARTAGE.

A Long Crédit à l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 12 rue Carondelet.—MARDI, le 21 février 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Place Commerciale, en vertu de, et conformément à un jugement et au ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit jugement rendu le 11 janvier 1893 et signé le 17 janvier 1893 dans l'affaire de Mme Veuve John Ermon, tutrice, etc., versus W. M. M. Ermon et als, Dossier No 37,525, pour un partage, à l'encan il sera vendu—

Cottage No 120 Champs-Elysées.

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Bourgogne et Remparts désignée par la lettre B, laquelle mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Champs-Elysées, sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue Bourgogne de 134 pieds 6 pouces et 3 lignes, et sur la ligne opposée près la rue Remparts, elle a une première profondeur de 122 pieds 2 pouces et 5 lignes, puis elle s'ouvre vers la rue Remparts à une distance de 50 pieds 1 pouce sur la ligne parallèle aux Champs Elysées, puis elle a une seconde profondeur de 5 pieds 8 pouces vers la rue des Français; puis elle se rétrécit en s'étendant à une distance de 23 pieds 2 pouces et 3 lignes vers la rue Bourgogne sur une ligne parallèle à la rue des Français; puis une troisième profondeur de 26 pieds 7 pouces et 6 lignes jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle elle mesure 53 pieds 3 pouces et 4 lignes, le tout conformément à un plan de Sidney G. de l'Isle, voyer, en date du 2 février 1862, le tout plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations consistent en un désirable cottage en bois, couvert en ardoises, avec mansarde, et une bâtisse en briques à deux étages, touchant la bâtisse ci-dessus et connu par le No 120 rue Champs-Elysées, ayant en tout, corridors et 12 chambres, chambres à bain, office, lieux d'aisance, etc. et installations de gaz, 2 cuves et hydrant, galerie de côté et hangar, cour et allée pavées.

Six terrains.

2° **Six certains lots de terre,** situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Français, Joséphine ou Prieur et Solidelle ou Roman, désignés par les Nos 5, 6, 9, 10, 13 et 14, qui mesurent comme suit, à savoir.

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face aux Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds.

Les lots Nos 9 et 10 se touchent et mesurent chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine ou Prieur sur une profondeur de 128 pieds 2 pouces et 1 ligne.

Les lots Nos 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Français sur une profondeur de 120 pieds, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément au plan qui peut être vu à l'emplacement de vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garanties, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat à partir du jour de la vente. La partie à crédit doit être divisée en billets coupons au gré des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1893, en sus de leurs enchères et devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs

18 janv—18 22 29—5 12 19 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Diamants, Argenterie, Montres en or, Bibliothèques et Livres, Effets personnels, Meubles, etc.

Succession de David S. Bryen.

No 34,855—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue Commune—LUNDI, 13 février 1893, à 11 heures A. M., au No 25 rue Magasine, près Gravier (quand les articles ci-dessus auront été transférés dans l'intérêt de la vente), en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 23 janvier 1893, dans la succession de David S. Bryen, Dossier No 34,855, il sera vendu à l'encan—

Un lot de bijouterie, meubles, etc.
Conditions—Comptant.

1 fév—1 8 11 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété de choix à Carrollton.

Deux Grands Lots de Terre rue Short, courant à et faisant face à la rue Huso, entre St-Charles et Pearl.

In re T. J. Fisher versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman.

No 30,672—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 4 janvier 1893 et signé le 10 janvier 1893, par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," in re T. J. Fischer versus Bridget Glenn et son mari Frederick Lehman, Dossier No 30,672, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 de l'îlet No 67 nouveau plan (anciennement 61 de la vieille ville de Carrollton), bornés par les rues St Charles, Short, Pearl et Huso, sur un plan dressé par C. F. Zimple, voyer, daté le 6 de février 1836, déposé au bureau de W. Y. Lewis, ex-notaire, et mesurant en mesure américaine, 30 pieds chaque face à la rue Short, la même façade sur la rue Huso sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent deux bâtisses en bois, etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant ———, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

15 jan—15 21 25—fev 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Guerin et Bertha Guerin.

No 37,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 15 février 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs, au rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, en date du 13 janvier 1893, dans l'affaire des successions Alfred Guerin et Bertha Guerin, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre, dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec les améliorations etc., qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Villeré et Robertson, désigné comme lot No 1 sur un plan annexé à un acte de vente du 30 décembre 1871 pardevant A. Doriocourt, notaire et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue St Pierre sur 82 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant O. Morel, notaire. L'acquéreur aura à faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

15 jan—15 21 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée de Valeur

DANS LE SECOND DISTRICT.

Le Joli Cottage à Double Corps de Logis.

Avec une Bâtisse à Deux Etages y Attenant dans le Fond.

Nos 277 et 279 rue Villeré, près Esplanade.

Succession de Elizabeth Richard, épouse de Jean Marie Sabalot.

No 37,210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 1er mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre, à moi adressé, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 10 janvier 1893 dans l'affaire de la succession de Elizabeth Richard femme de Jean Marie Sabalot, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet No 174 175 borné par les rues Villeré, Esplanade, Quartier, Robertson et le Chemin du Bayou et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le lot No 6 mesure 14 pieds de face à la rue Quartier 85 pieds sur la ligne le divisant du lot No 7, et 6 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 29 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond; le lot No 7 mesure 27 pieds de face à la rue Quartier sur 85 pieds de profondeur et de face à la rue Villeré, et aussi une allée en commun de 2 pieds 6 pouces dans le fond des dits terrains dans toute sa longueur.

Les améliorations consistent d'un joli cottage résidence bien bâti et confortable, à deux corps de logis avec une addition dans le fond à deux étages, connus par les numéros municipaux 277 et 279 rue Villeré. Bonne location, convenable et entouré par des résidences modernes de choix.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant M. V. Dejean, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

22 janv 22—fév—1 8 15 22—mars 1

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Commerciales de Choix, dans les Premier et Second Districts.

No 79 rue Front et No 78 rue Fulton allant à travers l'îlet, bâtisse en briques solidement construite, à deux étages, occupée comme café et résidence.

No 111 rue Decatur, bâtisse en briques solidement construite, à quatre étages, occupée comme magasin de fourrage et entrepôt.

Dans l'affaire de Mme Clara Cardona et als vs Mme Pauline Langles et als.

Vente pour effectuer un partage.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D—No 36,057.

PAR CHARLES D. STUART, encanteur—Bureau No 58 rue Camp—MERCREDI, 15 février 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles en vertu d'un jugement rendu le 6 janvier 1893 et signé le 13 janvier 1893, décrétant une partition dans l'affaire susdite, par l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent sur la batture du Premier District de cette ville situé dans l'îlet borné par les rues Fulton, Poydras, Front et Lafayette, désigné sur un plan de J. A. Beard, certifié par Hugh Grant, voyer, le 12 janvier 1852, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville, comme lot No 15 et mesurant suivant le dit plan 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front sur 116 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté le divisant du lot No 14 et 117 pieds et 7 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, le tout au pied américain, la dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa par acte fait pardevant H. B. Cenas, notaire, le 3 mars 1853, les améliorations consistent de cette bâtisse en brique solide construite à deux étages No 79 rue Front, occupée profitablement comme café et résidence et ayant en outre d'une buvette très grande, 6 chambres, couloirs, cour pavée, citerne, etc. sous bail jusqu'au 1er octobre 1893 à raison de $35 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, St-Louis, Chartres et Toulouse, désigné comme le lot No soixante-six, sur un plan fait par A. Simpson, architecte, déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 17 de son livre de plans No 6, le dit lot mesure 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Vieille Levée sur 40 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur et 22 pieds de largeur dans le fond, aupied anglais, le tout plus ou moins. La dite propriété fut acquise par feu Angelo Costa, par acte de partage fait avec Antoine Reira, pardevant Ed. Barnett, notaire en cette ville, le 14 novembre 1855. Les améliorations consistent de cette bâtisse en briques de valeur et solidement construite à quatre étages, No 111 rue Decatur, occupée comme magasin de fourrage, allée en commun faisant face à la rue St-Louis, à l'arrière de la bâtisse, avec le privilège de l'usage de la cour dans le fond du No 113, et louée à raison de $35 par mois. Voir les plans à la Bourse

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et 2 ans de crédit, le crédit devant être garanti par des billets de l'acquéreur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente devant porter toutes les clauses usuelles de garantie, de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer le paiement des billets; les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée aux détenteurs des billets.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 jan—15 21 29—4 11 15 fév

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans, (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY," son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif et assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, ces meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits, marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000), divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions ne pourront être émises que pour argent lorsque on y aura souscrit, ou elles pourront être émises pleinement payées en par, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables sur les registres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de cette corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où un ou plusieurs ont fait pas à faire les Directeurs pour une raison quelconque, le jour fixé une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président, de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer aucun actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, en par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Relis A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé);
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, état de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT,
Notaire Public.

15 janv—5 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,037—Division C—Raffaelo Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaelo Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Doriocourt, notaire, le 30me jour de janvier 1893, à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que M. R. Piccaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs; que B. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
Jas D. RANKIN Député-Greffier.

27 déc—3f au 30 janv

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT
—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

UN AN..............................	$12 00
SIX MOIS..............................	6 00
TROIS MOIS..............................	3 00
UN MOIS..............................	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN..............................	$3 00
SIX MOIS..............................	1 50
QUATRE MOIS..............................	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seul. dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73..... CHARTRES.....73

L'Abeille de l
Bureaux
NOUVEL
V...
VA
Mandeville,
ESTEAM
COMPAG
CROMWEL
CHEMI
Trains Ele
Ecla
Bureau des
34
UNION N
FEUI
TUE
GEORG
PREMI